

Un référendum **suicidaire**

Le 14 septembre 2012, malgré la mobilisation du personnel des services publics de la veille, le Grand Conseil a adopté la Loi sur la Caisse de pension de l'Etat de Genève (LCPEG) telle qu'issue des travaux de la Commission des finances. Le 19 septembre, l'Assemblée des délégué-e-s du Cartel intersyndical du personnel des services publics et du secteur subventionné, dont

le SIT fait partie, après analyse approfondie de la situation, a pris la décision de s'opposer au lancement d'un référendum contre la LCPEG. Avec le Cartel et l'ensemble des organisations qui le composent, le SIT est convaincu que le lancement d'un référendum contre cette loi consacrant la fusion de la CIA et la CEH est dangereux pour l'intérêt des salarié-e-s.

5 raisons de **ne pas soutenir le référendum** :

1. Une loi qui dégrade les conditions de retraites, mais qui **préserve l'essentiel**

La nouvelle loi impose de fortes augmentations de cotisations et d'importantes baisses de prestations, ce que le SIT déplore évidemment. Mais elle préserve des principes pour lesquels nous nous sommes battu-e-s : la primauté de prestations, la répartition des cotisations ordinaires pour 2/3 à charge de l'employeur, la prise en compte de la pénibilité physique du travail, ou encore l'affiliation du personnel des EMS à la nouvelle caisse. Par ailleurs, les diminutions de rentes seront moins importantes pour les classes salariales inférieures, et des mesures transitoires importantes permettront de limiter les baisses. A noter que dans les autres cantons, les réformes ont été encore plus douloureuses.

2. Le référendum sera **sans effet sur le droit fédéral et les crises financières**

Les hausses de cotisations et les baisses de rentes résultent d'un besoin accru de financement des caisses, fusionnées ou pas. Cette recapitalisation découle de la modification de la loi fédérale en 2010, obligeant toutes les caisses publiques de Suisse à augmenter massivement leurs réserves (taux de couverture). Par ailleurs, les récentes crises financières et monétaires ont fait perdre des milliards aux caisses et ont réduit les attentes de rendements, générant ainsi encore plus de besoins financiers. Le référendum contre la fusion des caisses ne changera rien à cet état de fait. C'est au niveau fédéral, et non cantonal, qu'il faudra agir pour mettre fin à ce système.

3. Un statu quo **impossible**

La recapitalisation est imposée par le droit fédéral. Si les caisses ne sont pas mises en conformité avec ce dernier d'ici au 30 juin 2013, l'Autorité de surveillance des caisses, qui ne dépend pas du Canton mais de Berne, a annoncé qu'elle devra prendre des mesures pour assainir les caisses. La CIA, qui a subi les pertes les plus importantes, est particulièrement visée, mais la CEH n'est pas non plus à l'abri. Or, ces mesures d'assainissement seront drastiques : liquidation, fin du système mixte de capitalisation-répartition, pertes gigantesques pour les assuré-e-s. Si la LCPEG devait être refusée dans les urnes, les caisses et leurs affilié-e-s n'en seraient alors pas tiré-e-s d'affaire, bien au contraire.

4. Des **conséquences plus graves encore**

Sur les bancs de la droite et dans les milieux patronaux, les voix sont nombreuses à estimer que la LCPEG est encore trop généreuse pour le personnel. Le fait que le Canton ait dû ajouter 800 millions supplémentaires, plombant ainsi les comptes de l'Etat 2012, rend fragile le soutien à loi. Si la LCPEG devait être refusée par le peuple, notamment grâce au réflexe anti-fonctionnaires de nombreux-ses électeurs-trices, il est illusoire, pour ne pas dire délirant, d'imaginer que la droite, ou même le Conseil d'Etat, puisse présenter une loi plus favorable au personnel que la LCPEG. Au contraire, les quelques aspects positifs préservés vont passer à la trappe au profit d'un projet de loi alternatif moins cher pour l'Etat, proches des minima légaux, un projet qu'il ne sera pas possible de combattre avant l'échéance fixée par l'Autorité de surveillance.

5. Poursuivre la **lutte**, mais en choisissant les **bonnes armes et les bonnes cibles**

Le renoncement au référendum n'est pas un renoncement à la lutte pour un système de retraite digne. Au contraire, c'est éviter le pire. Avec le Cartel, le SIT poursuivra la lutte pour veiller à ce que le règlement de prévoyance qui sera édicté soit le meilleur possible, à ce que les critères reconnaissant la pénibilité physique du travail soient les plus justes possibles, à ce que les mesures transitoires soient respectées. Par ailleurs, alors que les conditions de retraites se dégradent, il est plus que jamais nécessaire de relancer une offensive syndicale pour obtenir de nouveaux droits pour les salarié-e-s arrivant en fin de carrière, mais également pour mettre un terme aux dégradations constantes des conditions de travail liées au manque d'effectifs face aux besoins croissants de la population. Enfin, alors que les cotisations de retraite vont augmenter, et que la droite proteste déjà contre le projet de budget 2013 déficitaire, il faudra se mobiliser pour obtenir le versement de l'annuité.

Référendum contre la fusion CIA-CEH : un remède pire que le mal

Des conditions de retraite dégradées...

Le SIT déplore que la majorité de droite du Grand Conseil, avec le soutien des Verts, ait confirmé les dégradations du projet de loi initial apportées par la Commission des finances. Ces dégradations alourdissent encore le poids de l'augmentation des cotisations et de la diminution de rentes que subiront les salarié-e-s, ouvrent une brèche dans la répartition des cotisations, nuisent à la représentativité et à la parité des instances de la caisse, et mettent cette dernière sous forte pression quant à ses objectifs financiers. Le SIT tient par ailleurs à souligner le caractère particulièrement inique et vexatoire du report sur le dos des salarié-e-s de la totalité du coût des rappels de cotisations en cas de réévaluations collectives de fonction.

... mais une loi préservant l'essentiel

La nouvelle loi prévoit de cotiser plus, plus longtemps pour toucher moins. Toutefois, le SIT relève que la nouvelle caisse respecte des principes auxquels nous sommes attachés et que nous avons défendus sans relâche et avec détermination tout au long des quelques 40 séances de négociation avec le Conseil d'Etat et des multiples auditions devant la Commission des finances :

- le maintien de la primauté de prestations ;
- la répartition 2/3-1/3 des cotisations ;
- la protection accrue des catégories salariales moins élevées (voir encadré ci-dessous) ;

Des baisses de rentes moins importantes pour les bas salaires et pour les métiers pénibles.

Alors qu'il était évident que l'Etat-employeur ne prendrait pas à sa charge la totalité de la recapitalisation exigée par le droit fédéral, le SIT, avec le Cartel intersyndical, s'est engagé dans de difficiles négociations en 2009 déjà. Ces négociations ont abouti en 2011 à la signature d'un accord préservant des éléments essentiels (voir ci-dessus). Selon les principes qui ont toujours guidé leur action, le SIT et le Cartel se sont attachés à protéger au mieux les classes salariales inférieures et les fonctions particulièrement exposées à la pénibilité physique du travail (horaires atypiques, port de charges, contraintes environnementales). Dans l'accord de 2011, nous sommes ainsi parvenu-e-s à maintenir le niveau de rentes des basses classes, même si les cotisations augmentaient pour elles aussi. La loi finalement votée par le Grand Conseil prévoit des baisses de rentes pour tous-tes, mais elles seront moins importantes pour les basses classes et les fonctions à pénibilité physique.

A titre d'exemple, pour un départ à la retraite à 60 ans, la baisse sera de :

- 32% et plus pour un-e haut cadre des HUG (cl. 20 et plus)
- 27% pour un-e enseignant-e du secondaire (cl. 20)
- 21% pour un-e infirmier-ère (cl. 15)
- 12% pour un-e aide-hospitalier-ères non diplômé-e (cl. 5)

Il faut toutefois relever que tous ces chiffres ne tiennent pas compte des mesures transitoires, qui atténuent les baisses pour le personnel déjà en place en fonction de l'ancienneté. Ainsi au moment du passage dans la nouvelle caisse fusionnée, plus les salarié-e-s seront proches de la retraite, moins les rentes baisseront.

- la prise en compte de la pénibilité physique du travail, permettant notamment à l'essentiel des professions de la santé de conserver la possibilité d'une retraite anticipée (âge-pivot inférieur de 3 ans) ;
- l'affiliation des EMS à la nouvelle caisse.

Dans le contexte politique cantonal dominé par la droite antisociale et farouchement anti-étatique que nous connaissons, ces résultats ne sont pas négligeables, et reposent sur l'accord signé en 2011 entre le Conseil d'Etat et le Cartel, pour lequel le SIT s'est battu.

Prendre en compte les contraintes fédérales

Avec un taux de couverture descendu en deçà des minima légaux, la CIA se trouve en risque de liquidation, malgré sa bonne gestion. Si la situation de la CEH est moins grave, son équilibre financier demeure néanmoins problématique et ne répond plus non plus aux exigences iniques du droit fédéral. Si une loi de refinancement n'est pas entrée en vigueur d'ici le mois de juin 2013, l'Autorité de surveillance des caisses menace très sérieusement de prononcer la liquidation de la CIA, avec des conséquences catastrophiques pour les assuré-e-s. Le statu quo n'est donc pas possible.

Ne pas fermer les yeux sur le contexte politique

Sur le plan politique, bien que pour des raisons différentes, aucun acteur politique n'envisage de laisser se réaliser une telle hypothèse. Il ne fait dès lors aucun doute qu'en cas de référendum, tant le Conseil d'Etat que la droite majoritaire au Grand Conseil déposeront un projet de loi alternatif dans le but d'éviter la liquidation de la CIA. Or, les acteurs politiques (PLR in primis) sont déjà nombreux aujourd'hui à estimer que le projet de loi voté le 14 septembre est trop généreux à l'égard des membres de la fonction publique. Le projet de loi alternatif sera donc bien plus grave que la LCPEG.

Mesurer les risques

Par conséquent, compte tenu de la réalité du rapport de force politique au Grand Conseil, de la période de restrictions budgétaires dans laquelle nous nous trouvons, et du fait qu'un référendum contre la LCPEG recueillerait également les voix anti-fonctionnaires malheureusement nombreuses, un projet de loi alternatif sera inévitablement moins cher pour l'Etat et donc beaucoup plus coûteux pour l'ensemble des 60'000 affilié-e-s concerné-e-s, à l'instar des réformes effectuées dans les autres cantons. Or, la tenue d'un deuxième référendum contre ce projet de loi alternatif serait impossible à organiser dans le délai imposé par l'Autorité fédérale, et placerait donc les salarié-e-s devant la pire des choix : accepter un projet de loi nettement moins favorable que la LCPEG, ou voir la CIA être liquidée.

Compte tenu de ces éléments, le SIT est donc convaincu que le référendum contre la LCPEG est une arme susceptible de se retourner contre les salarié-e-s, et ne peut donc que s'opposer à son lancement.

Renoncer au référendum, **mais pas à la lutte**

Rester mobilisé-e-s

Le SIT estime que la lutte des salarié-e-s pour l'obtention d'une retraite digne et à prix abordable n'est de loin pas terminée. Au niveau cantonal, la mobilisation des services publics demeure nécessaire :

- afin de garantir un plan de prévoyance le plus favorable possible, celui-ci devant faire l'objet d'un Règlement ;
- afin d'obtenir le respect des mesures transitoires au plus près de l'accord signé en 2011 ;
- afin de garantir le champ d'application du « plan pénibilité » aux fonctions répondant aux critères de la pénibilité physique ;
- afin de s'opposer avec la plus grande détermination aux prochaines attaques que la droite a d'ores et déjà annoncées (remise en cause de la primauté de prestations, répartition 50-50 des cotisations etc.).

Fin de carrière : des compensations !

Par ailleurs, alors que les membres des services publics voient leurs conditions de retraite dégradées, il est plus que jamais nécessaire de lancer une offensive syndicale pour obtenir de nouveaux droits en matière d'aménagement des conditions de travail en fin de carrière, pour la garantie du traitement en cas d'incapacité de travail de longue durée, pour l'amélioration des possibilités de reconversion professionnelle en cas de difficultés de santé. Le SIT s'engage à proposer un cahier de revendications sur ces points.

Réévaluer sous l'ancien régime

Par ailleurs, alors que le projet SCORE nourrit l'ambition de réévaluer l'ensemble des fonctions, et que le SIT soutient d'autre part plusieurs mouvements de lutte visant la revalorisation des salaires, le SIT s'engage à mettre en œuvre tous les moyens utiles afin d'obtenir un retour en arrière sur la question des rappels de cotisations. Pour l'heure, avec le Cartel intersyndical, le SIT revendique

- La reprise immédiate des réévaluations collectives de fonction ;
- Leur mise en œuvre avant l'entrée en vigueur de la LCPEG.

Pour un système de retraite plus solidaire

Sur le plan fédéral, le SIT poursuivra la lutte pour favoriser le renforcement du système de répartition, telle l'AVS, contre le système de capitalisation, qui à l'occasion de la fusion de la CIA et la CEH a encore une fois démontré son caractère inopérant et prédateur insatiable de capitaux prélevés dans la poche des salarié-e-s.

Budget 2013, projet SCORE, droit de grève

Mobilisons-nous pour préserver les conditions de travail des services publics et la qualité des prestations à la population

Par ailleurs, le SIT réitère son engagement à se battre pour que les effectifs nécessaires au bon fonctionnement des services publics soient octroyés. Il dénonce encore une fois la politique des caisses vides, consistant à diminuer les recettes fiscales et à mettre ainsi sous pression tant les conditions de travail que la qualité des prestations délivrées à la population. Il dénonce avec la plus grande fermeté celles-celles qui en appellent toujours à « l'effort de tous » lorsqu'il s'agit de dégrader les conditions de travail ou les prestations, mais qui refusent avec la même constance de supprimer les privilèges fiscaux concédés aux plus fortuné-e-s, et ceci en période de crise et de restrictions budgétaires.

Ainsi, la droite vient de refuser les nouvelles recettes pour l'Etat prévues par le Plan Financier Quadriennal 2012-2015, et se plaint déjà que le projet de budget 2013 de l'Etat soit déficitaire. Dès lors, ce sont les annuités qui sont à nouveau menacées, de même que la qualité des services publics, menacés par des coupes linéaires.

Par ailleurs, le projet SCORE avance toujours dans la plus grande opacité. Le SIT exige que des négociations soient immédiatement engagées, de manière à ce que toute la lumière soit faite sur ce projet, et que le personnel puisse avoir son mot à dire sur la politique salariale des services publics du canton.

Enfin, après la loi remettant en cause le droit de manifester, voilà que la droite veut également restreindre le droit de grève dans les services publics.

**Plan de prestations, règlement sur la pénibilité,
effectifs et annuités, SCORE, droit de grève, défense des services publics,
voilà les vrais motifs de mobilisation de cet automne !**

Fusion CIA-CEH : les contre-vérités

1. Dans d'autres cantons, l'Etat-employeur a payé entièrement la recapitalisation

FAUX. Si certaines collectivités publiques ont accepté d'effectuer un versement dans les caisses pour répondre aux exigences de recapitalisation imposées par le droit fédéral, c'est au prix de la fin de la primauté de prestations, d'une répartition des cotisations et de plans de prestations moins favorables au personnel.

2. Lancer le référendum est une question de cohérence

FAUX. Le fait de lancer le référendum contre les dégradations des conditions de retraites expose les 60'000 affilié-e-s à des conséquences encore plus désastreuses. Si l'on veut être cohérent dans la défense des intérêts du personnel, il faut choisir d'autres armes que celle du référendum.

3. La LCPEG marque le début d'un processus de démantèlement

FAUX. Si l'on cherche un début au processus de démantèlement, c'est au niveau fédéral qu'on le trouve et qu'il faut poursuivre la lutte. Par ailleurs, le lancement du référendum contre la loi cantonale, dont les conséquences pourraient s'avérer être encore plus graves pour le personnel, ne fait qu'accélérer ce processus de démantèlement.

4. Ne pas lancer le référendum, c'est encourager la droite à attaquer encore plus durement

FAUX. Le soutien de la droite à la LCPEG est faible. Lancer le référendum, c'est au contraire l'encourager à retirer son soutien et à faire un pas supplémentaire dans le démantèlement du système de retraite de la fonction publique. Sur certains blogs, la droite appelle déjà à signer le référendum...

5. Une campagne de droite n'est pas réaliste

FAUX. Les voix sont nombreuses à droite et dans les milieux patronaux à estimer que la LCPEG est encore trop généreuse à l'égard des fonctionnaires. Par ailleurs, ce discours est également très répandu au sein de la population.

6. Ne pas lancer le référendum, c'est entériner les péjorations et le fait que la droite puisse bafouer les accords

FAUX. Lancer le référendum ne fera pas revenir la droite au respect strict de l'accord signé par le Cartel en 2011. Au contraire, c'est pousser la droite à revenir également sur les éléments de l'accord qui ont été respectés : primauté de prestations, répartition 2/3-1/3 des cotisations ordinaires, âge-pivot plus favorable pour les professions à pénibilité physique, etc.

7. Ne pas lancer le référendum, c'est renoncer à toute critique contre la loi fédérale

FAUX. Renoncer au référendum pour éviter la débâcle n'empêche en rien de critiquer la loi fédérale et de participer à la lutte qui doit être menée à ce niveau pour un système de retraite plus viable et plus solidaire.

8. Les risques de liquidation de la CIA sont de l'intox

FAUX. La CIA est réellement en situation de liquidation en regard du droit fédéral. Les échéances sont imposées par ce droit et l'Autorité de surveillance a la compétence d'imposer des mesures à la caisse. S'il est probablement vrai qu'aucun parti politique ne souhaite laisser couler la CIA, le plan de sauvetage qu'ils imposeront sera le moins coûteux possible pour l'Etat, et donc infiniment moins favorable pour le personnel (primauté de cotisations, répartition 50-50 des cotisations, etc.).

9. La mobilisation syndicale peut conjurer le risque d'une aggravation

FAUX. Compte tenu du rapport de force politique au sein du Grand Conseil, rien ne permet de l'affirmer.

10. Ne pas lancer le référendum, c'est renoncer à se battre

FAUX. Avec le Cartel, cela fait des années que le SIT se bat pour préserver le système de retraite des fonctionnaires. Cette lutte a abouti à la signature d'un accord en 2011 qui préservait l'essentiel. Aujourd'hui, l'accord n'a pas été respecté dans son intégralité, raison pour laquelle il faut continuer à se mobiliser, pour garantir le meilleur plan de prévoyance possible, pour intégrer au « plan pénibilité » tous-tes celles-ceux qui doivent l'être, pour garantir les mesures transitoires, pour obtenir des mesures compensatoires, pour reprendre l'initiative. Se battre oui, mais pas en se tirant une balle dans le pied avec un référendum.

11. Ne pas lancer le référendum, c'est briser l'unité syndicale

FAUX. Le Cartel intersyndical, composé de l'ensemble des organisations représentatives du personnel des services publics et du secteur subventionné, à l'exception du SSP qui s'en est retiré il y a une année, a pris la décision à l'unanimité de mener la bataille avec d'autres armes que celle du référendum. A l'heure où, par ailleurs, le projet de budget 2013 nous promet de nouvelles attaques contre les services publics, c'est le lancement du référendum, décidé par le SSP au lendemain de la décision du Cartel, qui met à mal l'unité syndicale indispensable à la résistance face aux attaques contre les services publics.